

Alençon, le 10 février 2023

Affaire suivie par Claude SÉVERIN
Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré
Tél. 02 33 32 52 87
Mél. dsden61-srh12@ac-caen.fr
Place du Général Jean Bonet
61000 Alençon Cedex

Le Directeur Académique des Services départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré public
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Objet : Appel à candidatures sur les postes à profil – rentrée scolaire 2023

Annexe : fiches de postes 2023-2024

POSTES À PROFIL

Demandes, renouvellements et réintégrations pour l'année scolaire 2023-2024

A transmettre à votre IEN de circonscription pour le lundi 6 mars 2023 – 12h

De par leurs caractéristiques, les postes à profil font l'objet d'une procédure de recrutement particulière : ils sont attribués hors mouvement et hors barème, sur sélection par une commission départementale de recrutement. L'objectif est d'affecter des personnels justifiant de certifications ou de compétences en adéquation étroite avec ces postes.

Les enseignants qui ne possèdent pas les titres requis peuvent être affectés sur un poste à profil à titre provisoire.

Il est possible de se porter candidat sur tous les postes à profil, qu'ils soient vacants ou non : les courriers de candidature, si plusieurs postes sont demandés, en préciseront l'ordre de préférence.

Entretiens et commissions départementales de recrutement :

Les entretiens et commissions auront lieu à **partir du mercredi 8 mars 2023**. Les dates seront communiquées par convocation aux candidats.

Les enseignants retenus sur un poste à profil seront informés par le service SRH. Tout candidat placé en avis favorable et classé sur un poste à profil vacant est tenu d'accepter le poste. Dès lors, il ne participe pas au mouvement intra-départemental.

Procédure :

<p>Les enseignants qui postulent pour la première fois sur un poste à profil</p>	<ul style="list-style-type: none">- adressent un CV et une lettre de motivation à l'IA-DASEN par voie hiérarchique. <p>Si la candidature porte sur plusieurs postes, le courrier classera ces postes par ordre de préférence.</p> <ul style="list-style-type: none">- sont reçus individuellement en entretien. Si le poste pour lequel ils se sont portés candidats ne se libère pas, ils en sont informés par le service RH de la DSDEN. S'il se libère, ils sont affectés sur le poste à la rentrée 2023, à titre définitif ou provisoire selon le titre requis et la vacance du poste.
<p>Les enseignants occupant un poste à profil à titre <u>définitif</u> qui souhaitent conserver ce poste :</p>	<ul style="list-style-type: none">- reconduction <i>de facto</i> : aucune démarche particulière à effectuer.
<p>Les enseignants occupant un poste à profil à titre <u>provisoire</u> qui souhaitent conserver ce poste :</p>	<ul style="list-style-type: none">- adressent un courrier par voie hiérarchique à l'IA-DASEN pour demander leur maintien sur le poste. <p>Ces candidats ne passent pas de nouvel entretien : la reconduction est soumise à l'avis de l'IEN chargé du dispositif et de la commission départementale.</p> <p><u>Attention</u> : les candidats nommés à titre provisoire ne sont prioritaires qu'en l'absence d'autres candidats possédant le titre requis.</p>
<p>Les enseignants occupant un poste à profil à titre <u>définitif</u> qui souhaitent conserver ce type de poste mais dans une autre école :</p>	<ul style="list-style-type: none">- adressent un courrier par voie hiérarchique à l'IA-DASEN pour indiquer leur souhait. <p>Ces candidats ne passent pas de nouvel entretien : le changement d'école est soumis à l'avis de l'IEN chargé du dispositif et de la commission départementale. En cas d'avis favorable, ils sont prioritaires par rapport à de nouveaux candidats.</p>
<p>Les enseignants qui souhaitent quitter un poste à profil</p>	<ul style="list-style-type: none">- adressent un courrier par voie hiérarchique à l'IA-DASEN pour indiquer leur souhait.

Liste des postes à profil :

Les fiches de poste sont consultables dans l'annexe jointe à la présente circulaire.

Le nombre de postes et leurs implantations peuvent évoluer. Les informations actualisées vous seront communiquées par le service SRH au fur et à mesure et par courriel, dans vos messageries académiques.

N° fiche	Intitulé du poste	N° fiche	Intitulé du poste
Attention : ULIS 2D - appels à candidatures désormais gérés par le rectorat dans le cadre d'un mouvement inter-degrés. Les informations seront transmises par circulaire académique.			
1	CPD maternelle	18	Coordonnateur REP et enseignant coordonnateur EANA EFIV
2	CPD langues	19	Enseignant coordonnateur EANA EFIV
3	CPD éducation musicale	20	Enseignant coordonnateur dispositif relais
4	CPD arts visuels	21	Enseignant référent
5	CPD formation continue	22	Coordonnateur PIAL
6	CPD numérique	23	Coordonnateur formation AESH
7	CPD EPS	24	Chargé de mission Ecole Inclusive
8	CPC généraliste	25	Coordonnateur CDOEASH
9	CPC numérique	26	Enseignant coordonnateur MDPH
10	CPC EPS	27	Enseignant ressource mobile TSA
11	CPC ASH	28	Enseignant itinérant option B (visuel)
12	Directeur Vie Scolaire (réfèrent direction école)	29	Enseignant en centre hospitalier
13	Enseignant en classe immersive (EMILE)	30	Enseignant en UEMA
14	Enseignant en TPS (toute petite section)	31	Enseignant en centre détention
15	Directeur REP +	32	Enseignant en centre pénitentiaire
16	Directeur REP		
17	Coordonnateur REP +		

Signé : Jean-Luc LEGRAND